



Concept de base pour le sport de golf Phase 10

Etat au 17.04.2021, Version 10.9
Valable dès le 19.04.2021

Epalinges, 17 avril 2021

Swiss Golf

Place de la Croix-Blanche 19 • 1066 Epalinges
Tel. +41 21 785 70 00 • info@swissgolf.ch • swissgolf.ch



1. Situation de départ

L'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie COVID-19 en situation particulière, avec ses dernières modifications du 14 avril 2021, est applicable.

Les règles de bases suivantes s'appliquent dans toute la Suisse pour tous:

1. Les installations de golf, les installations d'entraînement, les greens d'entraînement et les driving range sont ouverts.
2. Les espaces intérieurs des restaurants sont fermés ; **les espaces extérieurs des restaurants sont ouverts** ; les services de take-away et de livraison sont autorisés.
3. Le pro-shop est ouvert.
4. Les espaces intérieurs des installations et des établissements qui sont nécessaires à l'utilisation des espaces extérieurs, tels que entrées, secrétariat, installations sanitaires, caddy-room et vestiaires peuvent demeurer ouverts. Le port du masque est obligatoire dans ces zones de même que le respect des règles de distance.
5. En plein air, le port du masque est obligatoire lorsque la distance requise ne peut pas être respectée.
6. **Les rassemblements de personnes sont à éviter.**
7. **Les activités sportives qui n'impliquent pas de contact physique et qui sont pratiquées en plein air à titre individuel ou en groupes de max. 15 personnes sont autorisées, si les personnes concernées portent un masque ou respectent les règles de distance.**
8. **Les compétitions sans public qui sont pratiquées à titre individuel ou en groupes de max. 15 personnes sont autorisées.**
9. **Les manifestations, tels que remises de prix, discours, accueils et réunions de club sont autorisés. Toutefois, une limite maximale de 15 personnes s'applique à l'intérieur et à l'extérieur, ainsi qu'une obligation de port du masque à l'intérieur et à l'extérieur. En outre, un concept de protection spécial doit être élaboré. Par conséquent, nous vous recommandons de renoncer à de telles manifestations.**
10. Les jeunes et les jeunes adultes nés en 2001 ou après, ainsi que les athlètes de l'élite titulaires de la Swiss Olympic Card nationale ou régionale, peuvent participer à des tournois sans public avec plus de 15 participants.
11. Les personnes souhaitant pratiquer le sport de golf doivent fournir leurs coordonnées pour permettre la traçabilité et l'information aux personnes concernées.

La responsabilité de la gestion de la pandémie est encore du ressort des Cantons. IMPORTANT : les Clubs doivent prendre en compte les instructions des Cantons, en plus de celles de la Confédération.

2. Formulations

- **Les formulations «doit»:** sont prescrites par le Conseil fédéral et sont contraignantes.
- **Les formulations «devrait»:** sont des fortes recommandations de Swiss Golf.

3. Responsabilité de la mise en œuvre

Lors de l'élaboration de votre concept de protection individuel, merci de tenir compte des concepts de base suivants en plus des directives fédérales et cantonales actuellement en vigueur:

- **Pour le Sport de golf:** le présent concept de base de «Swiss Golf».
- **Pour le Restaurant:** le concept de base actuellement en vigueur de «GastroSuisse».
- **Pour le Proshop:** le concept de base actuellement en vigueur du «Commerce de détail».



Responsabilité des clubs de golf et des exploitants de parcours, ainsi que des exploitants d'installations Pitch & Putt, Driving Range et Indoor

Le comité ou la direction doit prendre la responsabilité de l'élaboration, de la communication, de la mise en œuvre, du respect et du contrôle de leur «Concept de protection» respectif. Ils doivent désigner un responsable COVID-19.

Responsabilité du golfeur

Le golfeur doit prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

Responsabilité du professeur de golf

Le professeur de golf doit prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif pour lui-même et pour son élève. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

Responsabilité des Coaches, Moniteurs J+S, Junior Captains, autres entraîneurs

Les Coaches, Moniteurs J+S, Junior Captains et autres entraîneurs doivent prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif. Ils s'engagent à s'y conformer lors de la réservation.

Swiss Golf compte sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous.

4. Responsabilité des membres de Swiss Golf (Clubs de golf, PGO et Associations affiliées)

4.1. Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf

- L'ensemble des installations peut rester ouvert sous observation des directives du Conseil fédéral actuellement en vigueur et des détails figurant aux points 4.9. à 4.12.

4.2. Pour l'exploitation du jeu

- Dans tous les clubs et installations golifiques, la réservation des départs doit être effectuée online ou par téléphone **ou en alternative sur place**. La traçabilité est ainsi assurée.
- Le Swiss Golf ID ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone de chaque joueur doivent être saisis. Ces données doivent être conservées pendant 14 jours.
- Pour les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement, une liste de présence doit être tenue. Le Swiss Golf ID ou le nom, e-mail, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure de chaque joueur devraient être saisis. Ces données devraient être conservées pendant 14 jours.
- S'il y a un risque d'orage, le jeu doit être arrêté au plus vite (éviter les rassemblements).

4.3. Pour les tournois et les cartes EDS

- Les tournois avec un maximum de 15 participants sont autorisés avec un concept de protection approprié. Plusieurs tournois par jour sont possibles, mais au maximum 6 tournois par jour. Le classement peut être établi individuellement par tournoi ou combiné sur plusieurs tournois (voir le Modèle de document pour les clubs en annexe 1).
- La restriction (max. 15 participants) ne s'applique pas aux tournois pour les jeunes et les jeunes adultes nés en 2001 ou après ainsi que pour les athlètes de l'élite titulaires de la Swiss Olympic Card nationale ou régionale.

- Selon l'ordonnance COVID-19, les remises de prix, les discours et les accueils sont des manifestations autorisées avec un maximum de 15 personnes portant le masque, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et pour lesquelles un concept de protection spécifique est nécessaire. Nous vous recommandons de renoncer à ce genre de manifestations, car les exigences sont fastidieuses.
- Les cartes EDS sont autorisées.

4.4. Pour les grands tournois

- Les tournois avec plus de 15 participants pour les jeunes et les jeunes adultes nés en 2001 ou après ainsi que pour les athlètes de l'élite titulaires de la Swiss Olympic Card nationale ou régionale doivent se dérouler sous le respect de concepts de protection spécifiques. Le nombre de participants aux tournois organisés par Swiss Golf est limité à 90 personnes.

4.5. Pour le secrétariat

- L'affiche de l'OFSP «Comment nous protéger» devrait être affichée (download : [homepage OFSP](#)).
- Des désinfectants devraient être placés à l'entrée et des masques devraient être mis à disposition.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos des installations et des établissements accessibles au public.
- Le personnel du secrétariat doit porter un masque (Exception : une seule personne dans un bureau individuel).
- La distance de 1,5 mètres prescrite doit être respectée. Les distances de 1,5 mètres devraient être marquées sur le sol.
- Les réservations doivent être effectuées online ou par téléphone **ou en alternative sur place**. Pour les joueurs de green fee, leur Swiss Golf ID, ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone devraient être saisis ou conservés. La traçabilité est ainsi assurée.
- La notice « Comportement pendant les orages » doit être communiquée aux joueurs.
- Pour les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement, leur nom, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure doivent être saisis.
- Aux fins d'identification et de notification des personnes soupçonnées d'être infectées, les données de contact doivent pouvoir être transmises immédiatement sous forme électronique à l'autorité cantonale compétente, à sa demande.
- Des flyers pour l'usage individuel peuvent être remis.
- Les magazines, revues, journaux, prospectus à usage général ne devraient pas être mis à disposition.
- Des articles de location peuvent être remis. Toutefois, ils doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.
- Les employeurs respectent les recommandations de l'OFSP concernant l'accomplissement du travail depuis le home office.

4.6. Pour le restaurant

- L'exploitation des espaces intérieurs des restaurants est interdite.
- L'exploitation des espaces extérieurs des restaurants est autorisée. Il est permis de couvrir les terrasses ou les espaces extérieurs. Si la terrasse est couverte, les paravents ne doivent monter que jusqu'à mi-hauteur. L'important est que l'air puisse circuler librement. Les clients doivent consommer assis. Cela s'applique également lors de la consommation de snacks. Le port du masque est obligatoire lorsque l'on ne consomme pas.
- Les services de take-away et de livraison sont autorisés.
- Le « Concept de base de GastroSuisse » en vigueur est à prendre en compte.
- [Lien GastroSuisse](#)

4.7. Pour le Pro-Shop

- Le pro-shop est ouvert.
- Le « Concept de base du Commerce de détail » actuellement en vigueur devrait être respecté.
- [Lien Commerce de détail](#)
- Des masques devraient être mis à disposition.

4.8. Pour les vestiaires

- Les vestiaires sont ouverts dans le respect des distances et des règles d'hygiène.
- Maximum 1 personne par 10m².
- Dans la mesure du possible, les joueurs devraient arriver sur place en tenue de sport et prendre une douche à la maison.
- Si les joueurs prennent une douche directement après la partie, le flux de personnes et donc les directives (distance de 1,5 mètres) peuvent être respectés.

4.9. Pour le parcours

- Le parcours est ouvert.
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée. Si la distance est maintenue, il n'y a pas d'obligation de porter un masque.

4.10. Pour le green d'entraînement

- Le green d'entraînement est ouvert.
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.
- Si la distance requise ne peut être respectée, il faut porter un masque.

4.11. Pour les Driving Ranges, installations d'entraînement

- Les driving range et installations d'entraînement sont ouverts.
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.
- Si la distance requise ne peut être respectée, le masque doit être porté.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos des installations et des établissements accessibles au public.

4.12. Pour les installations Indoor

- Les installations Indoor sont ouvertes.
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.
- Le port du masque est obligatoire.

4.13. Leçons de golf

- Les leçons de golf sont autorisées à l'extérieur, aussi bien les leçons individuelles que les leçons collectives à des groupe de maximum 15 personnes, professeur de golf compris.
- Il faudrait porter un masque pendant les cours.

4.14. Pour l'utilisation de voitures de golf

- Une voiturette de golf ne devrait être utilisée que par une seule personne (exception : personnes vivant dans le même ménage).

4.15. Pour l'utilisation du Caddy-room

- Les chariots de golf devraient être pris et rangés par le joueur lui-même avant et après la partie. Peut également être fait par le Caddy-Master avec des gants de protection.

4.16. Pour l'équipe de nettoyage

- Les clubs de golf devraient être nettoyés par le joueur lui-même avec son propre linge ou par le Caddy Master avec des gants de protection.
- Les chariots devraient être nettoyés par le joueur lui-même. Peut également être fait par le Caddy-Master avec des gants de protection.
- Tous les locaux devraient être régulièrement nettoyés et désinfectés.
- Les mesures de nettoyage devraient être adaptées aux exigences en cours et aux conditions locales.
- Les paniers de balles devraient être régulièrement désinfectés.
- Les voiturettes de golf et les chariots de location devraient être désinfectés par le personnel après utilisation.

5. Responsabilité des exploitants d'installations Pitch & Putt, Driving Range et Indoor (Membres et non-membres de Swiss Golf)

Les spécifications suivantes s'appliquent à ces installations :

- **selon chiffre 4.11. pour les Pitch & Putt et Driving Range et / ou**
- **selon chiffre 4.12. pour les installations Indoor**

En outre:

- Nous vous conseillons d'adapter le «Concept de base pour le sport de golf, phase 10» à vos conditions locales.
- Nous vous conseillons également, comme à nos membres, de suivre les fortes recommandations de Swiss Golf.
- Si vous ne figurez pas sur notre liste de distribution, veuillez contacter notre bureau, info@swissgolf.ch.

Si vous avez des questions, veuillez-vous adresser exclusivement à Swiss Golf.



Annexe 1

«Modèle de concept de protection du Club xyz pour tournois de golf»

La base en est l'ordonnance COVID-19, selon laquelle les exploitants d'installations et d'établissements accessibles au public, y compris les établissements d'enseignement, et les organisateurs de manifestations doivent élaborer et appliquer un concept de protection.

Le modèle se trouve à la page suivante:

Concept de protection pour les tournois de golf amateurs sans public

Golf Club :

Personne responsable:

Les règles générales du concept de protection du Club doivent être respectées

Hygiène, Distance, Masques

- *Eviter les rassemblements*
- *Respecter les règles d'hygiène*
- *Garder la distance*
- *Porter un masque aux endroits spécifiés dans le concept de protection ou si la distance ne peut pas être maintenue*
- *Fournir et saisir des coordonnées complètes afin de permettre la traçabilité*

Préparation du tournoi

- *Les invitations doivent indiquer que*
 - *max. 6 tournois par jour peuvent avoir lieu avec max. 15 personnes par tournoi.*
 - *il appartient à la direction du tournoi de répartir les participants inscrits dans les différents tournois (p.ex. selon le Hcp Index).*
 - *l'accès sur le site est autorisé au plus tôt 60 minutes avant l'heure de départ et les joueurs doivent, dans la mesure du possible, venir sur place en tenue de sport et se doucher à la maison.*
 - *le participant s'engage à respecter ce concept de protection.*
- *Les listes de départ doivent être établies avec des intervalles de temps suffisants entre les flights afin d'éviter des rassemblements.*
- *La remise des cartes de score et des informations sur le tournoi, ainsi que le paiement des frais d'inscription doivent être organisés de manière à ce qu'aucun rassemblement ne se produise au secrétariat.*

Déroulement du tournoi

- *Lors de la remise de la carte de score et des informations sur le tournoi, toutes les données des participants doivent être enregistrées afin de garantir la traçabilité.*
- *Les cartes de score sont à remettre aux joueurs, pas d'échange des cartes.*
- *Les collations doivent être servies dans les espaces extérieurs et consommées en position assise uniquement.*
- *Le scoring des cartes de score doit se faire dans les espaces extérieurs avec la signature du joueur uniquement.*
- *Les spectateurs ne sont pas autorisés, il faut renoncer aux caddies.*
- *S'il y a un risque d'orage, le jeu doit être arrêté au plus vite (éviter les rassemblements).*

Fin du tournoi

- *Toute douche ou changement de vêtements doit avoir lieu immédiatement après la partie (avant d'aller au restaurant).*
- *Après le tournoi ou après s'être restauré sur la terrasse du restaurant, les joueurs doivent quitter le site dans les 15 minutes.*
- *Le classement peut être établi par tournoi ou combiné sur plusieurs tournois.*
- *Il faut renoncer aux remises de prix (voir les règles applicables aux manifestations).*
- *La liste du classement est à publier sur internet. Les prix peuvent être récupérés plus tard.*